

DECISION DU PRESIDENT.CA 018-2017

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du
Conseil d'administration au Président.**

Objet de la décision

Demande de tarifs de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver la demande de tarifs de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines pour le colloque IMGS du 2 au 7 juillet 2017.

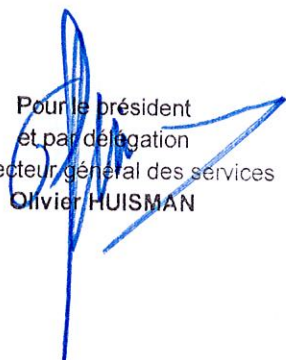
Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 24 février 2017

Christian ROBLEDO

Le Président de l'Université d'Angers

Pour le président
et par délégation
Le Directeur général des services
Olivier HUISMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **6 mars 2017** | Mis en ligne le : **6 mars 2017**

Date du conseil de gestion	ESO-ANGERS		Observations
	UFR Lettres, Langues et Sciences humaines	Centre financier	
Date du colloque : 2 au 7 juillet 2017	Montant	911UMR18	Colloque IMGs : COL17IMG
		911UMR18	Colloque IMGs : COL17IMG
Désignation			
Etudiant / Doctorant / auditeur libre	180,00 €		
Enseignant-Chercheur	280,00 €		